

## Etats financiers annuels de SICAV

### AL HIFADH SICAV

AL HIFADH SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **27 mai 2020**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes M. Mahmoud ELLOUMI.

#### BILAN ARRETE AU 31 décembre 2019

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Actif	Note	31-déc.-19	31-déc.-18
<b>Portefeuille-titres</b>	<b>3.1</b>	<b>3 881 785,047</b>	<b>6 226 122,617</b>
Obligations de sociétés		1 376 524,605	2 652 213,997
Emprunts d'Etat		2 505 260,442	3 573 908,620
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>3.3</b>	<b>2 605 103,017</b>	<b>2 524 745,108</b>
Placements monétaires		1 783 188,818	2 327 873,586
Disponibilités		<b>821 914,199</b>	<b>196 871,522</b>
<b>Créances d'exploitation</b>	<b>3.5</b>	<b>9 069,312</b>	<b>9 424,420</b>
<b>Total Actif</b>		<b>6 495 957,376</b>	<b>8 760 292,145</b>
<b>Passif</b>			
<b>Dettes sur opérations de pensions livrées</b>		<b>-</b>	<b>1 022 161,075</b>
<b>Opérateurs Créditeurs</b>	<b>3.6</b>	<b>12 181,037</b>	<b>17 889,833</b>
<b>Autres créditeurs divers</b>	<b>3.7</b>	<b>18 236,627</b>	<b>18 046,784</b>
<b>Total Passif</b>		<b>30 417,664</b>	<b>1 058 097,692</b>
<b>Actif net</b>		<b>6 465 539,712</b>	<b>7 702 194,453</b>
<b>Capital</b>	<b>3.8</b>	<b>6 126 842,339</b>	<b>7 341 254,942</b>
<b>Sommes distribuables</b>	<b>3.11</b>	<b>338 697,373</b>	<b>360 939,511</b>
Sommes distribuables des exercices antérieurs		2,725	40,097
Sommes distribuables de l'exercice		338 694,648	360 899,414
<b>Actif net</b>		<b>6 465 539,712</b>	<b>7 702 194,453</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>6 495 957,376</b>	<b>8 760 292,145</b>

## ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 1 <sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2019	Période du 1 <sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2018
<b>Revenus du portefeuille titres</b>	<b>3.2</b>	<b>231 824,217</b>	<b>557 234,563</b>
Revenus des obligations		92 273,326	381 902,251
Revenus des emprunts d'Etat		139 550,891	175 332,312
<b>Revenus des placements monétaires</b>	<b>3.4</b>	<b>235 985,644</b>	<b>407 226,247</b>
Revenus des billets de trésorerie		193 165,449	324 524,671
Revenus des certificats de dépôt		15 178,864	34 848,051
Revenus des comptes à vue		27 641,331	47 853,525
<b>Total des revenus des placements</b>		<b>467 809,861</b>	<b>964 460,810</b>
<b>Intérêts des mises en pension</b>	<b>3.12</b>	(6 557,983)	(20 153,640)
<b>Charges de gestion des placements</b>	<b>3.9</b>	(51 159,912)	(118 474,595)
<b>Revenus nets des placements</b>		<b>410 091,966</b>	<b>825 832,575</b>
<b>Autres produits</b>		-	-
<b>Autres charges</b>	<b>3.10</b>	(26 655,787)	(36 162,797)
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>383 436,179</b>	<b>789 669,778</b>
<b>Régularisation du résultat d'exploitation</b>		(44 741,531)	(428 770,364)
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>		<b>338 694,648</b>	<b>360 899,414</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		44 741,531	428 770,364
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(1 133,810)	(25 661,830)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		(13 223,460)	3 928,481
Frais de négociation de titres		(1 054,150)	(8 631,023)
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>368 024,759</b>	<b>759 305,406</b>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 1 <sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2019	Période du 1 <sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2018
<b>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</b>	<b>368 024,759</b>	<b>759 305,406</b>
Résultat d'exploitation	383 436,179	789 669,778
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(1 133,810)	(25 661,830)
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	(13 223,460)	3 928,481
Frais de négociation de titres	(1 054,150)	(8 631,023)
<b>Distributions de dividendes</b>	<b>(360 936,891)</b>	<b>(990 907,468)</b>
<b>Transaction sur capital</b>	<b>(1 243 742,609)</b>	<b>(17 358 976,067)</b>
<b>Souscription</b>	<b>14 935 477,569</b>	<b>56 926 259,306</b>
Capital	14 827 800,000	56 274 200,000
Régularisation des sommes non distribuables	(187 648,507)	(584 451,802)
Régularisation des sommes distribuables	295 326,076	1 236 511,108
<b>Rachat</b>	<b>16 179 220,178</b>	<b>74 285 235,373</b>
Capital	16 043 000,000	73 384 300,000
Régularisation des sommes non distribuables	(203 847,324)	(764 387,538)
Régularisation des sommes distribuables	340 067,502	1 665 322,911
<b>Variation de l'actif net</b>	<b>(1 236 654,741)</b>	<b>(17 590 578,129)</b>
<b>Actif net</b>		
En début de l'exercice	7 702 194,453	25 292 772,582
En fin de l'exercice	6 465 539,712	7 702 194,453
<b>Nombre d'actions</b>		
En début de l'exercice	74 282	245 383
En fin de l'exercice	62 130	74 282
<b>Valeur liquidative</b>	<b>104,065</b>	<b>103,688</b>
<b>Taux de rendement</b>	<b>5,049%</b>	<b>4,513%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS**

**ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019**

### **1. Présentation de la société :**

AL HIFADH SICAV est une société d'investissement à capital variable de distribution de catégorie obligataire régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 10 juin 2008 et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 5 décembre 2007.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, AL HIFADH SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

### **2. Référentiel et principes comptables appliqués :**

Les états financiers intermédiaires d'AL HIFADH-SICAV arrêtés au 31 décembre 2019, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

#### **2.1. Référentiel d'élaboration des états financiers :**

Les états financiers d'AL HIFADH SICAV arrêtés au 31/12/2019 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

#### **2.2. Principes comptables appliqués :**

Les états financiers d'AL HIFADHSICAV sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

##### **2.2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents :**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en BTA et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

##### **2.2.2. Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées.**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la SICAV figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués, au 31 décembre 2019, au coût amorti (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 ».

La société « AL HIFADH SICAV » ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

### **2.2.3 Evaluation des autres placements :**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués en date d'arrêté à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

### **2.2.4 Cession des placements :**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### 3. Les éléments du bilan et de l'état de résultat

#### 3.1 Portefeuille titres :

Le solde de ce poste se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31 Décembre 2019	% actif
<b><i>Obligations de sociétés admises à la cote</i></b>				
		<b>1 346 253,620</b>	<b>1 376 524,605</b>	<b>21,190%</b>
AMEN BANK SUB 2011	2 047	40 928,120	41 464,566	0,638%
AMEN BANK SUB 2014 A	1 600	32 000,000	33 587,200	0,517%
ATL 2019-1	1 000	100 000,000	100 659,200	1,550%
BH 2009-B	4 000	153 600,000	153 619,200	2,365%
BTE 2010-B	6 000	330 000,000	334 473,600	5,149%
BTE2010-B	2 000	20 000,000	20 241,600	0,312%
HANNIBAL LEASE 2015-02	5 000	200 000,000	209 332,000	3,222%
HANNIBAL LEASE 2016-01	6 000	240 000,000	247 502,400	3,810%
UIB 2009/1 (20 ANS)	2 801	139 725,500	142 738,439	2,197%
UIB SUB 2015	1 500	90 000,000	92 906,400	1,430%
<b><i>Titres de créance émis par le Trésor négociables sur le marché financier</i></b>				
		<b>2 627 277,000</b>	<b>2 505 260,442</b>	<b>38,566%</b>
<b>Obligations de l'Etat</b>				
		<b>4 704,500</b>	<b>4 889,816</b>	<b>0,075%</b>
EMPRUNT ETAT 2014 C/ 6.35%	46	2 737,500	2 846,512	0,044%
EMPRUNT ETAT 2014 B/ 6.15%	50	1 967,000	2 043,304	0,031%
<b>Bons du trésor assimilables</b>				
		<b>2 622 572,500</b>	<b>2 500 370,626</b>	<b>38,491%</b>
BTA 6.9% 9 MAI 2022 (15 ans)	2 364	2 622 572,500	2 500 370,626	38,491%
<b>TOTAL</b>		<b>3 973 530,620</b>	<b>3 881 785,047</b>	<b>59,757%</b>

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2019 se détaillent ainsi :

Acquisitions	Coût d'acquisition
Emprunts sociétés	110 088,000
Emprunts Etat	2 038,150
BTA	0,000
Titres OPCVM	727 110,500
<b>TOTAL</b>	<b>839 236,650</b>

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2019 se détaillent ainsi :

Sorties (Cessions et/ou remboursements)	Coût d'acquisition	Montant cessions & remboursements	Plus ou moins-values réalisées
Emprunts sociétés	1 360 974,610	1 360 981,800	7,190
Emprunts Etat	2 211,050	2 244,400	33,350
BTA	1 031 416,000	1 009 700,000	-21 716,000
Titres OPCVM	727 110,500	735 562,500	8 452,000
<b>TOTAL</b>	<b>3 121 712,160</b>	<b>3 108 488,700</b>	<b>-13 223,460</b>

### 3.2 Les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent 231 824,217 TND pour la période du 01/01/2019 au 31/12/2019 et se détaillent ainsi :

Désignation	Période du 1 <sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2019	Période du 1 <sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2018
<b><u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u></b>	<b>231 824,217</b>	<b>557 234,563</b>
<u>Revenus des obligations de sociétés</u>	<b>92 273,326</b>	<b>381 902,251</b>
- Intérêts	92 273,326	381 902,251
- Primes de remboursement	0,000	0,000
<u>Revenus des Emprunts d'Etat</u>	<b>139 550,891</b>	<b>175 332,312</b>
- Intérêts	139 550,891	175 332,312
- Primes de remboursement	0,000	0,000
<b>TOTAL</b>	<b>231 824,217</b>	<b>557 234,563</b>

### 3.3 Les placements monétaires et disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à 2 605 103,017 TND se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif
<b><u>Placements monétaires</u></b>		<b>1 765 597,559</b>	<b>1 783 188,818</b>	<b>27,451%</b>
<b>Emetteur AMS</b>				
<u>Billets de trésorerie</u>	<b>1</b>	<b>247 152,245</b>	<b>249 495,719</b>	<b>3,841%</b>
AMS 40J 29/11/2019 (13,00%)	1	247 152,245	249 495,719	3,841%
<b>Emetteur Electrostar</b>				
<u>Billets de trésorerie</u>	<b>2</b>	<b>386 709,265</b>	<b>398 563,555</b>	<b>6,136%</b>
ELECTROSTAR 120J 12/09/2019 (13.00%)	1	290 031,949	299 222,527	4,606%
ELECTROSTAR 120J 26/09/2019 (13.00%)	1	96 677,316	99 341,028	1,529%
<b>Emetteur STEQ</b>				
<u>Billets de trésorerie</u>	<b>1</b>	<b>584 891,041</b>	<b>587 342,799</b>	<b>9,042%</b>
STEQ 90J 17/12/2019 (13.00%)	1	584 891,041	587 342,799	9,042%
<b>Emetteur GIF</b>				
<u>Billets de trésorerie</u>	<b>1</b>	<b>546 845,008</b>	<b>547 786,745</b>	<b>8,433%</b>
GIF 20J 26/12/2019 (13.00%)	1	546 845,008	547 786,745	8,433%
<b><u>Disponibilités</u></b>		<b>821 914,199</b>	<b>821 914,199</b>	<b>12,653%</b>
Dépôts à vue		821 914,199	821 914,199	12,653%
Sommes à l'encaissement		-	-	0,000%
Sommes à régler		-	-	0,000%
<b>TOTAL</b>		<b>2 587 511,758</b>	<b>2 605 103,017</b>	<b>40,103%</b>

### **3.4 Les revenus de placements monétaires :**

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2019 au 31/12/2019 à 235 985,644 et représente le montant des intérêts au titre de la même période sur les placements monétaires et se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Période du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2019</b>	<b>Période du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2018</b>
Intérêts des billets de trésorerie	193 165,449	324 524,671
Intérêts des certificats de dépôt	15 178,864	34 848,051
Intérêts des comptes courants	27 641,331	47 853,525
<b>TOTAL</b>	<b>235 985,644</b>	<b>407 226,247</b>

### **3.5 Les créances d'exploitation :**

Les créances d'exploitation s'élèvent à 9 069,312 TND au 31/12/2019 et se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Montant au 31/12/2019</b>	<b>Montant au 31/12/2018</b>
Retenues à la source sur titres achetés en bourse	69,312	5 424,420
Agios créditeurs à recevoir	9 000,000	4 000,000
<b>TOTAL</b>	<b>9 069,312</b>	<b>9 424,420</b>

### **3.6 Les opérateurs Créditeurs :**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à 12 181,037 TND et représente le montant de la rémunération due au gestionnaire, dépositaire et aux distributeurs et se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Montant au 31/12/2019</b>	<b>Montant au 31/12/2018</b>
Rémunération Distributeurs	4 350,370	6 389,228
Rémunération Gestionnaire	5 220,439	7 667,067
Rémunération Dépositaire	2 610,228	3 833,538
<b>TOTAL</b>	<b>12 181,037</b>	<b>17 889,833</b>

### **3.7 Autres Créditeurs Diverss :**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à 18 236,627 TND et représente le montant de la redevance du CMF, les honoraires du commissaire aux comptes et les jetons de présence des administrateurs et les autres impôts et se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Montant au 31/12/2019</b>	<b>Montant au 31/12/2018</b>
Redevance CMF	561,047	746,752
Provision jeton de présence	10 841,396	9 000,170
Honoraires commissaire aux comptes	6 757,690	8 208,282
TCL	76,494	91,580
<b>TOTAL</b>	<b>18 236,627</b>	<b>18 46,784</b>

### **3.8 Note sur le capital :**

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2019 se détaillent ainsi :

<b><u>Capital au 01/01/2019</u></b>	
Montant (en nominal)	7 428 200,000
Nombre de titres	74 282
Nombre d'actionnaires	326
<b><u>Souscriptions réalisées (en nominal)</u></b>	
Montant	14827 800.000
Nombre de titres émis	148278
<b><u>Rachats effectués (en nominal)</u></b>	
Montant	16043000.000
Nombre de titres rachetés	160 430
<b><u>Capital au 31/12/2019</u></b>	
Montant (en nominal)	6213000,000
Sommes non distribuables	-86157,661
Montant du capital au 31/12/2019	6126842,339
<b><u>Nombre de titres</u></b>	62130
Nombre d'actionnaires	258

Les sommes non distribuables correspondent d'une part aux variations des plus ou moins-values potentielles sur titres et des plus ou moins-values réalisées sur cession de titres, diminuées des frais de négociation, et d'autre part aux régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2019 :

<b>Désignation</b>	<b>Montant au 31/12/2019</b>	<b>Montant au 31/12/2018</b>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres OPCVM	0,000	0,000
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur obligations et valeurs assimilées	-1 133,810	-25 661,830
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession titres OPCVM	8 452,000	1 348,500
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession obligations et valeurs assimilées	-21 675,460	2 579,981
Frais de négociation de titres	-1 054,150	-8 631,023
<b>RESULTATS NON DISTRIBUTABLES DE L'EXERCICE</b>	<b>-15 411,420</b>	<b>-30 364,372</b>
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	-86 945,058	-236 516,422
Régularisations sommes non distribuables souscriptions	-187 648,507	-584 451,802
Régularisations sommes non distribuables rachats	203 847,324	764 387,538
<b>TOTAL SOMMES NON DISTRIBUTABLES</b>	<b>-86 157,661</b>	<b>-86 945,058</b>

### 3.9 Les charges de gestion des placements :

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2019 au 31/12/2019 à 51 159,912 TND et représente le montant de la rémunération du gestionnaire, dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1 <sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2019	Période du 1 <sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2018
Rémunération Distributeurs (TSB et TSI)	18 271,394	42 312,361
Rémunération gestionnaire (TSI)	21 925,674	50 774,816
Rémunération dépositaire (TSB)	10 962,844	25 387,418
<b>TOTAL</b>	<b>51 159,912</b>	<b>118 474,595</b>

### 3.10 Les autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2019 au 31/12/2019 à 26 655,787 TND et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1 <sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2019	Période du 1 <sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2018
Rémunération commissaire aux comptes	7 372,704	8 312,159
Redevance CMF	7 308,377	16 924,584
Jetons de présence	10 841,226	9 000,170
Contribution sociale de solidarité	200,000	0,000
Autres impôts	933,480	1 925,884
<b>TOTAL</b>	<b>26 655,787</b>	<b>36 162,797</b>

### 3.11 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2019 :

Désignation	Résultats distribuables	Régularisations Souscriptions	Régularisations Rachats	Sommes distribuables
Exercice n-1 et antérieurs	2,620	3,282	-3,177	2,725
Exercice n	383 436,179	295 322,794	-340 064,325	338 694,648
<b>Sommes Distribuables</b>				<b>3387,373</b>

### 3.12 Note sur les opérations de pensions livrées et les intérêts de mise en pension :

#### • Titres mis en Pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « **Titres mis en pension** » (compte n°319 000). La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « **Dettes sur opérations de pensions livrées** » (compte n° 458 900).

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans la note 2, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées. Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « **Intérêts des mises en pensions** » (compte n°609 000).

#### • Titres reçus en Pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « **Créances sur opérations de pensions livrées** » (compte n° 324 000). Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « **Revenus des prises en pension** » (compte n°706 900).

#### • Intérêts des mises en pensions

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01 au 31.12.2019 à 557,983 TND, contre un solde de 20 153.640 TND pour la même période de l'exercice 2018 et représente les intérêts supportés au titre des opérations de mise en pensions.

## 4. Autres informations :

### 4.1- Engagement hors bilan

A la date du 31 Décembre 2019, AI HIFADH-SICAV n'a pas d'engagement hors bilan.

### 4.2- Données par actions :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Revenus des placements	7,530	12,984	6,341	6,101	4,917
Intérêts des mises en pension	-0,106	-0,271	-0,005	-	-
Charges de gestion des placements	- 0,823	- 1,595	- 0,850	-0,826	- 0,682
<b>REVENUS NET DES PLACEMENTS</b>	<b>6,601</b>	<b>11,118</b>	<b>5,486</b>	<b>5,275</b>	<b>4,235</b>
Autres produits	-	-	-	-	-
Autres charges	- 0,429	- 0,487	- 0,733	- 0,197	-0,160
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>6,172</b>	<b>10,631</b>	<b>4,753</b>	<b>5,078</b>	<b>4,075</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	- 0,720	- 5,772	- 0,714	- 0,684	0,241
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>	<b>5,451</b>	<b>4,859</b>	<b>4,038</b>	<b>4,394</b>	<b>4,316</b>

Régularisation du résultat d'exploitation (Annulation)	<b>0,720</b>	<b>5,772</b>	<b>0,714</b>	<b>0,684</b>	<b>- 0,241</b>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielle sur titres	- 0,018	- 0,345	0,078	- 0,101	0,084
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	- 0,213	0,053	- 0,085	- 0,140	- 0,245
Frais de négociation de titres	- 0,017	- 0,116	- 0,001	- 0,004	- 0,006
<b>Plus ou moins-values sur titres et frais négociation</b>	<b>- 0,248</b>	<b>- 0,409</b>	<b>- 0,008</b>	<b>- 0,246</b>	<b>- 0,167</b>
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>5,923</b>	<b>10,222</b>	<b>4,745</b>	<b>4,832</b>	<b>3,908</b>
Droits d'Entrée et de sortie	-	-	-	-	-
<b>RÉSULTAT NON DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE</b>	<b>- 0,248</b>	<b>- 0,409</b>	<b>- 0,008</b>	<b>- 0,246</b>	<b>- 0,167</b>
Régularisation du résultat non distribuable	0,032	0,202	- 0,001	0,067	- 0,026
<b>SOMMES NON DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>	<b>- 0,216</b>	<b>- 0,207</b>	<b>- 0,009</b>	<b>- 0,179</b>	<b>- 0,193</b>
Distribution de dividendes	4,859	4,038	4,394	4,316	4,214
<b>Valeur Liquidative</b>	<b>104,065</b>	<b>103,688</b>	<b>103,074</b>	<b>103,439</b>	<b>103,540</b>

#### **4. 3- Ratios de gestion des placements**

Désignation	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Charges de gestion des placements / Actif Net Moyen	0,722%	0,718%	0,697%	0,771%	0,726%
Autres charges / Actif Net Moyen	0,376%	0,219%	0,601%	0,184%	0,170%
Résultat distribuable Exercice / Actif Net Moyen	5,413%	4,787%	3,898%	4,742%	4,342%

#### **4.4- Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs**

La gestion de AL HIFADH SICAV est confiée à la Tuniso-Seoudienne d'Investissement " TSI". Celle-ci est chargée, des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, la TSI perçoit une rémunération TTC de 0,3% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSB (Ex STUSID BANK) assure les fonctions de dépositaire pour AL HIFADH SICAV, consistant notamment à conserver les titres et les fonds de la SICAV et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services, La TSB perçoit une rémunération TTC de 0,15% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSI et la TSB assurent le rôle de distributeur des actions d'AL HIFADH SICAV. Pour l'ensemble de leurs prestations, les distributeurs perçoivent une rémunération TTC de 0,25% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et répartie entre eux selon des critères arrêtés en commun accord.

#### **4.5- Institution d'une contribution sociale de solidarité**

L'article 53 de la loi n° 2017-66 du 18 décembre 2017 portant loi de finances pour l'année 2018, a institué une contribution sociale de solidarité au profit des caisses sociale due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société " AL HIFADH SICAV " se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 53 précité et elle est tenue de payer au trésor public un montant de 200 dinars à la fin de cet exercice. Toutefois, la charge relative à cette contribution n'a pas été prise en compte au cours de l'exercice 2019.

#### **4.6- Evènements postérieurs à la date de clôture**

La crise sanitaire actuelle liée au Covid-19, a entraîné une grande incertitude économique et une forte volatilité du marché financier à l'échelle mondiale.

Face à cette pandémie, le gestionnaire de la société « AlHifadh SICAV » a activé son plan de continuité d'activité (PCA) pour assurer à la clientèle l'accès, dans des conditions suffisantes, aux services offerts.

A l'état actuel des choses et compte tenu de ce qui précède, il s'agit d'un évènement significatif postérieur au 31 Décembre 2019, qui ne donne pas lieu à des ajustements des états financiers clôturés à cette date et dont l'estimation de l'impact financier éventuel ne peut être faite d'une manière raisonnable.

Les présents états financiers sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 3 avril 2020. Ils ne tiennent pas compte des incidences financières inhérentes aux effets de la pandémie COVID-19 et ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à la date de tenue du Conseil d'Administration.

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**Etats financiers-Exercice clos le 31 Décembre 2019**

**Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration du 27 mars 2017 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la société « AL HIFADH SICAV » et la vérification de la composition de l'actif net pour la période allant du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2019. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 6 495 957,376TND, un actif net de 6 465 539,712 TND et un bénéfice net annuel de 368 024,759 TND.

A notre avis, les états financiers annuels ci-joints sont sincères et réguliers et donnent, pour tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société «AL HIFADH SICAV » au 31 décembre 2019, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

**Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**Observation**

Nous attirons l'attention sur la note 2.2.2 « Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées » des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « AL HIFADH SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Par ailleurs, nous attirons l'attention sur la note 4.6 « Evénements postérieurs à la date de clôture », qui décrit des événements postérieurs liés à la pandémie COVID-19.

Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ces points.

**Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1er) du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

### **Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession applicables en Tunisie permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, [www.oect.org.tn](http://www.oect.org.tn). Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

### **Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

#### **Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe à la Direction.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 15 avril 2020

**Le Commissaire aux Comptes :**

**Mahmoud ELLOUMI**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**Etats financiers-Exercice clos le 31 Décembre 2019**

En application de l'article 200 du code des sociétés commerciales, nous vous informons que nous n'avons pas été informés par votre Conseil d'Administration d'opérations conclues par votre société avec ses administrateurs pouvant rentrer dans le cadre dudit article.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

Tunis, le 15 avril 2020

**Le Commissaire aux Comptes :**

**Mahmoud ELLOUMI**